AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Rhône Alpes

PUBLICATION MENSUELLE

ÉDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12 TÉLÉPHONE 37-20-56

ABONNEMENT ANNUEL
15 NF

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

Bulletin N° 51 de décembre 1964 - 23 décembre 1964

ABONNEMENTS

Nous demandons à nos abonnés d'effectuer le plus rapidement possible le renouvellement de leur cotisation afin d'éviter toute interruption dans le service du bulletin.

Nous rappelons que le montant de l'abonnement individuel au bulletin et à "Phytoma" reste fixé à 15Fr pour l'année 1965. Les abonnés qui désirent recevoir plusieurs exemplaires de chaque numéro du bulletin (et un seul de "Phytoma") devront acquitter 5Fr pour l'année par exemplaire supplémentaire servi régulièrement.

Les abonnements sont souscrits uniquement par versement ou virement au:

C.C.P. 9430-12 LYON
Régisseur recettes Protection
des Végétaux, 4 place Gensoul
LYON

CLIMATOLOGIE

L'AUTOMNE 1964 (septembre, octobre, novembre)

Le tableau comparatif ci-dessous, établi pour la Station de Lyon-Bron permet de situer globalement l'automne 1964

	1964	1963	période 1922-1963		
			Moyenne	Le meilleur	Le pire.
Température moyenne	11.49	12.45	11.99	14.08 en 1949	9.31 en 1922
Hauteur d'eau	116mm7	182mm2	251mm7	139mm3 en 1957	530mm5en1935
Nbre de jours de pluie	35	40	41	22 en 1948	58 en 1960
Insolation	348h0	395h3	397h5	520h2 en 1954	271h7en 1944

Bien qu'un peu frais et médiocrement ensoleillé, cet automne apparait comme étant de loin le plus sec de la série. On doit toutefois signaler que l'automne de 1921 a été dans toute la région encore largement plus sec. Ce caractère de sécheresse exceptionnelle disparait toutefois dans le quart nord-est de la circonscription où les pluies d'octobre ont été très abondantes.

Dans le détail cette saison a été caractérisée par une alternance de 2 types de temps assez tranchés:

- jusqu'au 7 octobre et du 11 au 19 novembre, assez beau, souvent chaud et médiocrement arrosé.
- du 8 octobre au 10 novembre et du 20 au 30 novembre, gris, frais mais très peu arrosé.

LIMITE D'EMPLOI DES PRINCIPAUX INSECTICIDES ET ACARICIDES

Les arsenicaux insolubles en pulvérisation ou badigeonnage sont interdits pendant les périodes suivantes:

- vigne: du début de la véraison à la fin des vendanges
- fruits à pépins: de 60 jours avant la récolte à la fin de celle-ci
- cerisier, abricotier: de la fin de la floraison à la fin de la récolte
- autres fruits à noyaux: de 5 semaines après la floraison à la fin de la récolte
- noyer, chataignier: de 1 mois avant la récolte à la fin de celle-ci
- pomme de terre: pendant la semaine avant l'arrachage
- betterave: à partir d'un mois après le démariage ou le repiquage
- tabac: à partir du repiquage
- arbres et arbustes de pépinières: pas de restriction s'ils ne portent pas de fruits consommables
- osier: pas de restriction

Autres insecticides et acaricides: leur emploi est interdit pendant une période avant la récolte de la durée précisée ci-dessous

- Aldrine:	30 jours	Endosulfan	15	Oxydemeton	21
- Azidithion:	15 "	Endothion	21	Parathions	15
- Azinphos:	15 "	Endrine	interdit en tous temps		
- Binapacryl:	21 "	E.P.N.	15	Phenkapton	15
- Carbaryl:	7 "	Ethylphenyl dichlorétane:	7		
- Carbophénothion:	15 "	Fenizon:	7	Phosalone	15
- Chlorbenside:	7 "	Fenthion:	15	Phosphamidon	21
- Chlordane:	15 "	Formothion:	7	Polychlorocamphène	21
- Chlorfenizon:	7 "	H.C.H.	pas de règlementation		
- Chlorobenzilate:	7 "	Heptachlore:	21	Prothoate	15
- Chlorthion:	15 "	Isochlorthion:	15	Pyréthrine:	pas de restriction
- D.D.D.:	7 "	Isolan:	15		
- D.D.T.:	15 "	Lindane:	15	Roténone:	pas de restriction
- Démétons:	21 "	Malathion:	7		
- Diazinon:	15 "	Methoxychlor:	7	Tetradifon	7
- Dichlorophényl trichlorethanol (Keltane)	15			Thioquinox	15
- Dieldrine:	30 "	Mevinphos:	7	Toxaphène	21
- Diethion:	15 "	Morphothion:	15	Trichlorfon	7
- Dimefox	autorisé sur houblon seulement			Vamidothion	30
- Dimethoate:	21 "	Naled:	7		
- Dioxathion:	15 "	Nicotine:	10		

La règlementation touchant les cultures maraichères et les limitations de dosage des insecticides et acaricides fera l'objet d'un article ultérieur.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles
P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX